



La Visitation-de-L'Île-Dupas

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter-

Je, Julie Simard, directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 302-2020 est de 630;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 74;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 162 .
- ☞ que le nombre accepté est de 126.
- ☞ que le nombre rejeté est de 36.

Je déclare

- que le règlement 302-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Julie Simard, B.A.A, D.M.A
Directrice générale secrétaire-trésorière

4 novembre 2020

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)